

ART. 20

N° II-CF424

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF424

présenté par

M. Chassaing, M. Holroyd, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Bono-Vandorme, Mme Cattelot, M. Cazeneuve, M. Chouat, M. Damaisin, Mme Dominique David, Mme Delpirou, M. Dirx, Mme Dupont, Mme Errante, Mme Faure-Muntian, M. Grau, M. Jolivet, M. Labaronne, Mme Lardet, M. Lauzzana, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, Mme Magne, Mme Motin, Mme Osson, M. Paluszkiewicz, Mme Park, M. Pellois, Mme Peyrol, M. Roseren, M. Serva, Mme Verdier-Jouclas, Mme Abadie, M. Damien Adam, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Anglade, M. Ardouin, M. Arend, Mme Atger, Mme Avia, M. Bachelier, M. Baichère, Mme Ballet-Blu, M. Barbier, M. Batut, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, Mme Bergé, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blein, M. Bois, M. Bonnell, M. Borowczyk, M. Bothorel, Mme Claire Bouchet, M. Boudié, M. Bouyx, Mme Boyer, Mme Braun-Pivet, M. Bridey, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Calvez, M. Causse, Mme Cazarian, M. Cazenove, M. Cellier, Mme Chalas, M. Chalumeau, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Claireaux, Mme Clapot, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Colas-Roy, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, M. Da Silva, M. Daniel, Mme Daufès-Roux, Mme de Lavergne, M. de Ruky, Mme Degois, M. Marc Delatte, M. Delpon, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, Mme Do, M. Dombrevail, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dubos, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, Mme Dufeu, Mme Françoise Dumas, M. Démoulin, M. Eliaou, Mme Fabre, M. Fauvergue, M. Fiévet, M. Freschi, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gauvain, Mme Gayte, Mme Genetet, Mme Gipson, M. Girardin, Mme Givernet, Mme Gomez-Bassac, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, Mme Granjus, Mme Guerel, M. Guerini, Mme Guévenoux, M. Gérard, Mme Hammerer, M. Haury, Mme Hennion, M. Henriët, M. Houlié, Mme Hérin, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Janvier, Mme Kamowski, M. Kasbarian, Mme Kerbarh, M. Kerlogot, Mme Khattabi, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, Mme Lakrafi, Mme Lang, Mme Lazaar, M. Le Bohec, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Leclabart, M. Leclercq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune, Mme Lenne, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, Mme Liso, M. Mahjoubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Marilossian, Mme Marsaud, M. Martin, M. Masségliia, M. Matras, Mme Mauborgne, M. Mazars, M. Mbaye, Mme Melchior, M. Mendes, M. Mesnier, Mme Meynier-Millefert, Mme Michel-Brassart, M. Michels, Mme Mirallès, M. Mis, M. Moreau, M. Morenas, Mme Morlighem, Mme Moutchou, Mme Muschotti, Mme Mörch, M. Nogal, Mme O'Petit, Mme Oppelt, Mme Panonacle, M. Paris, Mme Parmentier-Lecocq, M. Perea, M. Perrot, M. Person, Mme Petel, Mme Peyron, M. Pichereau, Mme Piron, Mme Pitollat, M. Pont, M. Portarrieu, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, Mme Provendier, Mme Pételle, M. Questel, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rauch, M. Rebeyrotte, M. Renson, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Roques-Etienne, Mme Rossi, M. Rouillard, M. Cédric Roussel, M. Rudigoz, M. Rupin, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Sempastous, Mme Silin, M. Solère, M. Sommer, M. Sorre, M. Studer, Mme Sylla, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Tan, Mme Tanguy, M. Templier, M. Terlier, M. Testé, M. Thiébaud, Mme Thomas, Mme Thourot, Mme Tiegna, M. Touraine, M. Tourret, Mme Toutut-Picard, M. Travert, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock, M. Venteau, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Vuilletet, Mme Zannier, Mme Zitouni, M. Zulesi et M. Castaner

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 2 500 000 | 0 |
| Handicap et dépendance | 0 | 0 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 0 | 0 |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales | 0 | 2 500 000 |
| TOTAUX | 2 500 000 | 2 500 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la dotation annuelle de certains Points Conseil Budget, afin de financer une expérimentation (« Pilot'Budget ») préconisée par le rapport sur la prévention du surendettement et le microcrédit, que le Premier ministre avait commandé au Député Chassaing.

Différents acteurs interviennent dans le champ de la prévention du surendettement et sont ainsi susceptibles d'apporter des ressources et un appui diversifiés aux publics confrontés à des difficultés budgétaires. La Mission pilotée par le Député a toutefois fait le constat d'une mise en relation perfectible de ces acteurs ainsi que d'une coordination des dispositifs existants qui mériterait d'être renforcée, afin de rendre plus efficace la politique d'accompagnement de ces publics.

Dans cette perspective, la Mission a recommandé d'expérimenter un dispositif « Pilot'budget », fondé sur la détection de difficultés financières, une proposition d'entretien avec une structure d'aide et un ensemble de services visant à remédier aux difficultés budgétaires conjoncturelles ou plus structurelles. Ce dispositif serait proposé par différentes catégories de créanciers à des publics relevant d'une situation de fragilité financière avérée, et sa mise en oeuvre devrait être assortie d'un mécanisme d'évaluation ad hoc.

Pour cela, les différentes catégories de créanciers impliqués dans la mise en oeuvre du Pilot'budget s'engageraient à mettre en place des actions de communication des dispositifs en cas de difficultés financières, mais aussi une démarche d'« aller vers » dès les premiers signes de dégradation financière et, enfin, un parcours personnalisé visant à corriger ces difficultés.

Les PCB seraient alors au cœur de cet écosystème en charge de l'accompagnement et du conseil budgétaires, mais aussi de l'ouverture des droits. Le but étant de permettre aux personnes de sortir de la fragilité financière voire d'éviter la procédure de surendettement.

Afin d'accompagner l'expérimentation - pour laquelle un échantillon représentatif d'environ 80 PCB préfigureurs devrait être constitué -, la Mission considère, selon les estimations réalisées, qu'un budget supplémentaire estimé à 2,5M€ nécessiterait d'être mobilisé dès 2022.

Afin d'assurer la recevabilité de cet amendement, nous proposons donc d'abonder l'action 19 « Stratégie interministérielle de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté des Enfants et des Jeunes » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de 2,5 millions d'euros en retirant cette même somme de l'action 12 « Affaires immobilières » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

En conséquence, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde l'action 19 du programme 304 à hauteur de 2,5 millions d'euros
- il minore l'action 12 du programme 124 à hauteur de 2,5 millions d'euros.